

Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

PAGE D'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS NATIONALES MENEES
PAR VOTRE PAYS POUR COMBATTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

LUXEMBOURG

I. Campagnes nationales

1. Votre gouvernement mène-t-il actuellement une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

2. Votre gouvernement a-t-il mené par le passé une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

3. Votre gouvernement envisage-t-il de mener une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

Merci de donner une brève description de la campagne nationale actuelle ou passée, dans les cadres prévus à cet effet :

- a. Slogan de la campagne

Toute personne violente sera expulsée de son domicile. C'est la loi.

- b. Durée de la campagne

Mars 2007 à mars 2008

- c. Buts de la campagne, messages et/ou objectifs

Buts: Réduction de la violence à l'égard des femmes. Sensibilisation du grand public d'agir face à la violence à l'égard des femmes. Message: Si vous êtes témoin ou victime de violence, appelez le 113.

- d. Résultats attendus ou obtenus

Réduction de la violence à l'égard des femmes. Sensibilisation et dénonciation de la violence par la société.

e. Adresse du site web consacré à la campagne

www.mega.public.lu

II. Plan d'action national

1. Votre gouvernement a-t-il adopté un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle année

2006

2. Votre gouvernement met-il en œuvre actuellement un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

3. Votre gouvernement a-t-il mis en œuvre par le passé un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

4. Votre gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

2007-2008

Merci de donner une brève description du plan d'action national, dans les cadres prévus à cet effet :

a. Buts, activités et résultats attendus ou obtenus du plan d'action national

Réduction de la violence à l'égard des femmes

b. Durée du plan d'action national

Le plan d'action violence est intégré dans le plan d'action national d'égalité 2006 à 2008.

c. Adresse du site web consacré au plan d'action national

www.mega.public.lu

III. Task force nationale/groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

a. Votre gouvernement a-t-il mis en place une task force nationale ou un groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

- b. Si oui, merci de donner une brève description de cet organe, en mentionnant sa composition, sa mission, sa durée ainsi que les résultats attendus

Le comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence a été créé dans le cadre de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique. Le Comité est composé de 4 représentant-e-s du Gouvernement, de deux représentant-e-s des autorités judiciaires, d'un membre de la Police, de 2 ONGs représentant-e-s du service d'assistance aux victimes de violence domestique. Le Comité centralise et analyse les statistiques. Il veille à une bonne application de la loi sur la violence domestique. Le comité remet annuellement un rapport au Gouvernement.

IV. Information complémentaire sur les actions nationales menées pour combattre la violence à l'égard des femmes

- Diffusion du spot et des affiches
- Diffusion de la brochure "la violence à l'égard des femmes à de multiples visages" (en 5 langues)
- Diffusion du plan national d'égalité des femmes et des hommes incluant le plan d'action violence aux ministères
- Diffusion du manuel scolaire "Droits égaux pour filles et garçons", femmes et hommes" (lycées) et du guide pour l'égalité
- Conférence publique
- Elaboration d'un concept de justice restaurative
- Cartographie de la prostitution et sondage